



Bourse de Montréal - Communiqué de presse

**STANDARD & POOR'S ACCORDE LA COTE DE CRÉDIT « AA »  
À LA CHAMBRE DE COMPENSATION DE LA BOURSE DE MONTRÉAL**

**Montréal (Québec), le 12 novembre 2002** – Bourse de Montréal Inc. a annoncé aujourd'hui que sa filiale à part entière, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), s'est vue octroyer la cote de crédit « AA » par l'agence de cotation Standard & Poor's. L'agence a déclaré que la cote de crédit accordée à la CDCC reflétait, entre autres, la prudence de ses politiques de gestion du risque et des processus qu'elle a mis en place pour se protéger des situations anormales de marché, qui pourraient se répercuter sur ses activités.

La CDCC joue un rôle de premier plan dans les activités de la Bourse de Montréal, puisqu'elle se porte garante de tous les engagements contractuels qui interviennent entre les parties lors de transactions portant sur des produits négociés à la Bourse. Entre autres, c'est la CDCC qui garantit le versement par l'acheteur du montant qu'il s'est engagé à payer au vendeur dans le cadre d'une transaction. La CDCC est unique en Amérique du Nord du fait qu'elle offre des services de compensation aussi bien pour les options que pour les contrats à terme.

« La CDCC gère un risque nominal d'environ 200 milliards de dollars, et elle a compensé plus de 14 millions de transactions en 2001 », a déclaré Luc Bertrand, président et chef de la direction de la Bourse de Montréal. « La CDCC est au cœur même de nos activités, et elle constitue un élément stratégique important dans le développement de la Bourse. »

Michel Favreau, premier vice-président et chef de la compensation à la Bourse de Montréal, a renchéri en ces termes : « L'obtention d'une cote de crédit constitue une étape importante pour la CDCC. Elle est l'aboutissement logique d'une série d'initiatives que l'institution a mises de l'avant depuis sa démutualisation et son intégration à la Bourse de Montréal. » Ces initiatives visaient essentiellement à positionner la CDCC sur un marché hautement concurrentiel qui présente d'excellentes occasions d'affaires. Dans cette optique, l'institution entend faire la promotion des avantages qu'elle est en mesure d'offrir aux investisseurs qui transigent hors-bourse et qui font face à des risques de contrepartie élevés. Elle songe également à étendre sa gamme de services et à compenser, ou garantir, un large éventail de contrats transigés en Bourse ».



Plus tôt cette année, la position concurrentielle de la CDCC avait été grandement améliorée, grâce à la sanction de la Loi S-40 modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. La nouvelle législation permet dorénavant à la CDCC de concurrencer sur un pied d'égalité avec les autres chambres de compensation opérant à l'échelle internationale. Elle assure à la CDCC la même protection juridique que les autres chambres de compensation, un droit qui procure à ses membres une plus grande assurance quant à sa capacité de rencontrer pleinement ses engagements relatifs à la compensation des transactions. *Pour plus d'information à ce sujet, consultez le communiqué de presse émis par la Bourse de Montréal le 7 juin, 2002.*

### **Bourse de Montréal**

Bourse de Montréal Inc. a été créée en 1874. Tout en étant la plus ancienne bourse du Canada, elle a été la première bourse canadienne à inscrire à sa cote des options sur actions, puis à mettre en place un important marché à terme. Aujourd'hui, la Bourse est entièrement électronique et offre à ses investisseurs individuels et institutionnels une vaste gamme de produits dérivés sur actions, sur indices et sur taux d'intérêt. Elle offre également des services de compensation par l'entremise de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, et des services de formation (en classe ou à distance) par l'intermédiaire de son Institut des dérivés. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter son site Web à [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

C.P. : 18-2002